



Litige avec une compagnie aeriene

Par **FOUZ**, le **15/03/2008** à **14:45**

bonjour,

dimanche soir en descendant de l'avion, j'ai glissé sur la pacerelle et mon genoux a été tranché jusqu' à l'os . heureusement, mon os n 'a pas été atteint. on m 'a parlé d'engagement contractuel de la compagnie mais je n'y connais rien, je suis perdu.Pouvez-vous me dire quels sont mes droits s'il vous plait?

Par **jeetendra**, le **16/03/2008** à **09:40**

bonjours, la compagnie est responsable contractuellement vous avez un billet d'avion votre prejudice suite à votre accident doit de ce fait être entierement indemnisé par la dite compagnie, cordialement